AFFAIRE N° 48. Passation d'un contrat avec les Transports ZANEGUY (S.A.R.L.)

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un contrat avec la S.A.R.L. ZANEGUY pour le transport de 83 élèves de Saint-Denis au Tampon (E.M.P.R. - LYCEE Roland Garros).

La dépense correspondante est prise en charge par les familles et la Commune dans la proportion respective de 65 % et 35 %.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE.

: :

Le Maire,